

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec

District d'Orléans

3 Janvier 1910

A une Session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des séances le troisième jour de Janvier mil neuf cent dix à dix heures de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle union sont Présents,

Messieurs les Conseillers J. B^{te} Cédillette, Ernest Renaud, Denai Langon & Joseph Saindon formant un quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire J. B^{te} Cédillette

Il est ordonné & Statué et ce Conseil statue & ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le Conseiller Ernest Renaud
Secondé par " " Denai Langon

que Monsieur Pascal Fortier soit nommé auditeur des livres de la Corporation du Canton Joly que l'audition soit faite dans le délai prescrit par l'article 176 du Code Municipal et qu'il soit

Payé & payé à M^r P. Fortier une somme de \$5⁰⁰ pour son travail

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Jos. Saindon
Secondé par " " Ernest Renaud
que la séance soit levée

Adopté unanimement.

J. B. Cédillette Maire

Joseph Saindon

Secrétaire

Canada
Province de Québec

Municipalité du Canton Joly

District d'Ottawa

10 Janvier 1910

A une assemblée des électeurs municipaux de la
Municipalité du Canton Joly tenue le dixième
jour de Janvier mil neuf cent dix à dix heures
de l'avant midi, en la salle publique, en la
Municipalité du village de Labelle, conformément
aux dispositions du code Municipal de la Province
de Québec, et à l'avis public préalablement
donné à cette fin par le Secrétaire Trésorier
le dix huitième jour de Décembre mil neuf cent
neuf, dûment publié en la dite Municipalité
tel qu'il appert du certificat de publication
de cet avis, ensemble annexé au procès verbal
de cette assemblée et demeurant aux archives
du dit conseil, sous la Présidence de
Messieurs Gustave Brisson nommé à cette
fonction par une résolution du Conseil de la
dite Municipalité le sixième jour de Décembre
mil neuf cent neuf.

Le Président ayant donné lecture de dits
avis publics et certificat de publication
ouvre la dite assemblée et requiert Messieurs
les électeurs présents de proposer les personnes
qu'ils veulent choisir comme conseillers
locaux.

1^o Proposé par M^r Chr. Labonté

2^o Seconde par M^r J. B. Cédillotte

que M^r Ch^r Martin cultivateur du Canton
Joly soit élu conseiller de la dite Municipalité
du Canton Joly en remplacement de J. Lévesque

3^o Proposé par M^r J. B. Cédillotte

Seconde par M^r A. Belisle

que M^r E. Renaud cultivateur du Canton

Joly soit élu Conseiller de la Municipalité du Canton Joly en remplacement de lui même

3^e Proposé par M^r J. A. Cedillotte

Secondi par M^r D. Belisle

que M^r J. David cultivateur du Canton Joly soit élu Conseiller de la Municipalité du Canton Joly en remplacement de J. David

et une heure étant écoulée depuis l'ouverture de la dite assemblée et ayant été mis, en nomination comme conseillers locaux autant de candidats qu'il y a de conseillers à élire, l'élection est déclarée close et le Président proclame élus conseillers de la dite Municipalité du Canton Joly, les candidats sus dénommés mis en nomination.

Messieurs Ch. Martin E. Renaud et J. David sont élus par acclamations conseillers de la Municipalité du Canton Joly.

Donné à Labelle ce dixième jour de Janvier mil neuf cent dix

Justore Bisson

Président d'Élection

Canada

Province de Québec

District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly

Mous Ernest Renaud, Justique David et Charles Martin ayant été dûment nommés Conseillers de cette Municipalité, faisons serment, chacun pour soi, que nous remplissons bien et fidèlement le devoir de notre charge et cela au meilleur de notre jugement et de notre capacité ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté ce dixième jour
du mois de Janvier mil neuf
cent dix, par devant moi
sousigné.

Jules Ledoux
Secrétaire

Ernest ~~Renard~~
Commi
Jules Ledoux

Assermenté ce vingt septième jour
du mois de Janvier mil neuf
cent dix, par devant moi
sousigné.

Jules Ledoux
Secrétaire

E David

Assermenté ce septième jour
du mois de Février mil neuf
cent dix, par devant moi
sousigné.

Jules Ledoux
Secrétaire

Charles Martini

Canada
Province de Québec
District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly

A une Session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le septième jour du mois de Février mil neuf cent dix à dix heures de l'avant midi conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs le Maire J. B. Cedillotte et Messieurs les Conseillers Ernest Roussay, C. Martin, D. Belisle et D. Langoy

formant un quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire J. B. Cedillotte

Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le Conseiller E. Roussay
Secondi par " D. Langoy

que les minutes des sixième jour de Décembre et troisième jour de Janvier 1910 soient acceptés et signés

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller D. Belisle
Secondi par " G. Brisson

que Monsieur Ch^r Martin soit nommé Maire

Adopté unanimement

Je Charles Martin ayant été dûment nommé Maire de la Municipalité du Canton Joly à une session du Conseil le septième jour de Février mil neuf cent dix fait serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de mon jugement et de ma connaissance ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi

à Sabella ce 7^e Février 1910

Jules Edouard
Proc. Greffier

Charles Martin Maire

Proposé par M^r le Conseiller E. Renaud
secondé par " " D. Pelissier
que la séance soit ajournée pendant 10 minutes
Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller E. Renaud
secondé " " J. B. Cedillotte
que l'audition des livres de la Corporation du Canton Joly
faite par l'auditeur M^r Pascal Fortier soit acceptée et
qu'il lui soit payé la somme de cinq dollars pour
son travail

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller J. B. Cedillotte
secondé par " " G. Brisson
que M^r Jules Sedoux soit réengagé comme secrétaire boursier
aux mêmes conditions que l'année dernière.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller J. B. Cedillotte
secondé par " " D. Pelissier
que le compte présenté par M^r l'Inspecteur J. Méneaus
pour l'ouverture de frontières des lots 12, 13, 14 et 1/2 15 pages
soit accepté et payé à

Ed. 4974	Gustave Brisson	\$ 4.00
" 37	Jos. Méneaus	2.30 ✓
" 187	Charme	1.00
" 176		8.35

à payer par :

Ed. 56	Jules Sarraden lots 1/2 15 et 14	\$ 4.50
" 86	D ^r J. A. Bigonnessa lot 13	2.85
" 229	Alphonse Sarraden lot 12	1.00
		8.35

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller D. Languin
secondé par " " G. Brisson
que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Charles Martin Main
Jules Sedoux
Secrét. boursier

Canada

Province de Québec

Municipalité du Canton Joly

District d'Orléans

7 Mars 1910

A une Session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire de Séances le Septième jour du Mois de Mars Mil neuf cent dix à dix heures de l'avant midi Conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle cesors sont présent.

Monsieur le Maire Charles Martin et Messieurs les Conseillers E. Renaud D. Belisle & Jotifou David

formant un quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire Charles Martin.

Il est ordonné & Statué et ce conseil Statue & ordonne par résolution comme suit:

Propose par M^r le Conseiller E. Renaud

Seconde " " " " D. Belisle

que les minutes de la Séance du Sept Février Soient acceptées & signées.

Adopté unanimement

Plusieurs conseillers étant absent le Conseil discute différents points importants concernant les intérêts généraux du Canton Joly et après une couple d'heures la séance est levée sur la proposition de M^r le Conseiller J. David Seconde par " " " " D. Belisle

Adopté unanimement.

Charles Martin Maire

Jule Ledoux
Secrétaire

Canada
Province de Québec
District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly

4 avril 1910

A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des séances le quatrième jour d'avril mil neuf cent dix à dix heures de l'avant midi conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents:

Monsieur le Maire Charles Martine et Messieurs les Conseillers J. B. Lédillotte, D. Belisle, Jot. David et Denai Lauzon formant un quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire Charles Martine.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M^r le Conseiller J. B. Lédillotte
Secondé par ——— D. Belisle

que les minutes de la séance du sept mai dernier soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller J. David
Secondé par ——— D. Belisle

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

Payé	1 ^o	à M ^r Adélant Duval par le propriétaire du lot n ^o 8 ^D	
		pour travaux d'hiver faits dans sa frontière	\$0.75
Payé	2 ^o	à M ^r J. Robillan pour Cases de Comté	9.80
Payé	3 ^o	à M ^r l'Avocat Séverin Létourneau pour frais & honoraires dans la cause retirée l'automne dernier de F. Brunet & J. L. Létourneau	10. ⁰⁰

Lecture est ensuite faite d'un avis daté du 21 mai 1910 de M^r R. Robert avocat procureur de F. Bergeron demandeur comme suit:

" De la part de François Bergeron, cultivateur du

Canton de la Trinité dans le district d'Ottawa.
 a. La Corporation du Canton Joly Corps politique et
 incorporé ayant son bureau d'affaires au Village de
 Labelle dit District.

Prenez avis que, dans les délais prévus par la loi,
 le dit François Benjevin vous poursuivra en Justice
 1^o pour amende pour avoir négligé d'entretenir ^{suivant}
 les exigences de la loi, le chemin dit de "La Petite
 Trinité" et ce durant tout le cours de l'hiver
 1909-1910

2^o en dommages, pour une somme de \$4⁰⁰ pour un
 sleigh brisé, le 18 Mars 1910 dans le susdit chemin,
 de la "Petite Trinité" entre les lots n^o 36 et 38.

Labelle ce 21 Mars 1910

Signé R. Robat

Procureur de F. Benjevin

Proposé par M^r le Conseiller J. B^{te} Pédillette

secondé par " " D. Languin

que le Conseil décide que la loi suive son cours.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller J. B^{te} Pédillette

secondé par " " D. Languin

que le Conseil décide de dépenser le montant
 nécessaire dans le chemin de Roi, desservant la
 Municipalité de la Trinité, longeant le Lac Labelle
 dans le limite de Rang. Ce à Hot comme sous le nom du
 chemin des galats, de manière à en faire un
 bon chemin. Ces travaux devront commencer vers
 la fin Mai ou commencement de Juin au plus tard
 en attendant avis sera donné à M^r C. Prospeux
 d'avoir à réparer le chemin aux endroits les plus
 dangereux.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Jot. David
 Seconde par M^r " D. Belisle
 que M^r le Secrétaire se mette en rapport avec M^r le Député
 F. A. Gendron. pour tâcher de fixer un rendez vous avec
 l'Honorable Ministre de la Colonisation, pour permettre
 à M^r le Maire Charles Martin, délégué par le Conseil
 de rencontrer ce Messieur, et discuter avec euy les
 grandes lignes en ce qui concerne le chemin
 du Canton Joly

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Docteur Belisle
 Seconde par " Denai Lauzon
 d'accepter l'offre faite par M^r J. M^e Gibbon pour
 la location de la Salle pour les réunions du Conseil
 du Canton Joly et ce au prix de \$ 2⁵⁰ par mois
 chauffage et éclairage compris, pour un terme
 indéterminé et d'autoriser M^r le Maire à signer
 le bail de location dans ce sens avec M^r J. M^e Gibbon.
 M^r le Secrétaire Trésorier est chargé de donner avis
 à M^r les Commissaires de la Municipalité Scolaire de
 la habitation de Labelle que le Conseil du Canton Joly
 renonce dès à présent à la Salle publique de la
 Vieille Ecole.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Jot. David
 Seconde par " Denai Lauzon
 que la séance soit levée

Adopté unanimement
 Charles Martin

Jules Ledoux
 Secrétaire Trésorier

Maire

Salle de la Salle
 publique

Canada

Province de Québec

District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly

2 Mars 1910

A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire de séances le deuxième jour du mois de Mars mil neuf cent dix à dix heures de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents.

Monsieur le Maire Charles Martin et Messieurs le Conseiller Ernest Renaud, D. Lauzon, G. Brisson, Dorothé Bélisle et J. B^e Cédillotte formant un quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire Charles Martin.

Il est statué et ordonné et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le Conseiller D. Lauzon
Seconde " " D. Bélisle

que les minutes de la séance du quatre avrille mil neuf cent dix soient acceptés et signés

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller J. B^e Cédillotte
Seconde par " " G. Brisson

que comme suite à une résolution prise en séance du 4 Avril dernier, d'envoyer M^r le Maire Charles Martin à Québec pour y rencontrer M^r le Ministre de la Colonisation et M^r F. A. Gendron notre député et pour s'entretiens avec ce Messieurs de nos différents chemins et de lui octroyer une somme de \$30⁰⁰ pour défrayer son voyage M^r le Secrétaire est également autorisé de Télégraphier ou Téléphoner à Québec pour savoir si ce Messieurs y sont et quel serait le jour le plus favorable pour les y rencontrer

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller D. Languon
 Secondé par ——— E. Renaud

que les Comptes ci-dessous soient acceptés et payés
 à Alfred Belanger par la corporation \$ 10⁰⁰
 pour entretien d'hiver 1909-10 du chemin

Sed. 175
 9^e Co. Corporation

de front du lot n^o 11 Rang I (Montagne Pastan)

à Auguste Brisson par les Intéressés \$ 17⁰⁰
 pour Entretien hiver 1909-10 de la Montée
 Brassant Rang G.

Alfred Belanger
 le Rang Brisson

Sed. 176
 Montée 95

à Adélard Dauphin par les Intéressés \$ 10⁰⁰
 pour Entretien d'hiver 1909-10 de la Montée
 Millepoux.

Sed. 284
 Montée 96

à Ulric Brousseau par les Intéressés \$ 25⁰⁰
 pour Entretien hiver 1909-10 de la Montée Languon.

Sed. 101
 Montée 97

à Ulric Brousseau par les Intéressés \$ 14⁰⁰
 pour Entretien d'hiver 1909-10 de la Montée Chapleau.

Sed. 101
 Montée 98

à Eli Langervin par les Intéressés \$ 15⁰⁰
 pour Entretien d'hiver 1909-10 de la Montée Brisson.

Sed. 127
 Montée 99

Payé 138.10

à Jos. Urban par les Intéressés \$ 6.75
 pour Entretien d'hiver 1909-10 de la Montée Urban.

Sed. 100
 Montée 99

à Pierre Clot Pê par les Intéressés \$ 4.25
 pour Entretien d'hiver 1909-10 Montée du Rang I

Sed. 82
 Montée 100

à Pierre Clot Pê par Wilfrid Desprez \$ 5.00
 pour Entretien d'hiver 1909-10 de sa frontière lot I

Sed. 22
 Sed. 134

à Pierre Clot Pê par Alfred Belanger \$ 1⁵⁰
 pour Travaux d'hiver faits dans la frontière du
 Lot n^o 11 Rang I entreprise par lui Belanger

Sed. 22
 Sed. 57

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller G. Brisson
 Secondé par ——— E. Renaud
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Sedoux
 Sec. Brisson

Charles Maxime Meunier

Canada
Province de Québec
District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly

10 mai 1910

A une Session Spéciale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly régulièrement convoquée tenue à la Salle ordinaire des séances le dixième jour du mois de mai mil neuf cent dix à dix heures de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle Session sont présents.

Monsieur le Maire Charles Martin et Messieurs les Conseillers J. B. Cidillotte, D. Belisle, D. Lauzon, E. Renaud & G. Brisson formant un quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire Charles Martin.

Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le Conseiller D. Belisle

Seconde par " " D. Lauzon

que les minutes de la séance du Deux mai courant soient acceptées & signées.

Adopté unanimement.

Monsieur le Maire Charles Martin fait au Conseil son rapport sur son voyage à Québec il est entre autre question dans ce rapport de la réparation du chemin de Roi (Rang 2^e H) dit chemin des galets. M^r Castongue nous ayant positivement de la part du Gouvernement une somme de \$100:00 pour être dépensée dans le susdit chemin à la condition que le Conseil du Canton Joly en dépense autant, le Conseil décide de faire faire de suite les travaux de réparation nécessaires et la mise en bon état de ce chemin

il est proposé par M^r le Conseiller E. Renaud

Seconde par M^r le Conseil J. B^e Cédillotte
 que M^r Charles Martin soit chargé de conduire ces travaux
 et que le prix de la main d'œuvre soit établi comme suit
 pour une team à 2 chevaux et charrette \$ 3⁰⁰ par jour
 pour une voiture simple et charrette \$ 2²⁵ " "
 pour tout ouvrier journée \$ 1⁵⁰ " "
 le conducteur des travaux recevra \$ 2⁰⁰ " "
 pour arriver à rembourser le montant d'argent nécessaire
 à ces travaux le Conseil autorise M^r le Maire
 et M^r le Secrétaire à contracter un emprunt de
 \$ 200⁰⁰ pour un an et de signer respectivement
 au prêteur un billet au même montant à
 un an au taux de 6% si possible

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseil D. Bélisle
 Seconde " " D. Lauzon
 qu'il soit payé à M^r Charles Martin une
 somme de \$ 5⁰⁰ additionnelle nécessaire par les
 frais de voyage à Québec

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseil G. Bisson
 Seconde par " " E. Renaud
 que M^r le Maire et M^r le Secrétaire
 soient autorisés respectivement à signer
 un billet de \$ 200⁰⁰ à un an avec 6% Int^r
 par an en renouvellement d'un emprunt
 du même montant fait à M^r J. A. Cloutier
 le 30 Octobre dernier à six mois échu le
 30 Avril dernier et de lui payer le montant
 des Intérêts échu.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseil D. Lauzon
 Seconde par " " D. Bélisle
 que les comptes ci. dessus soient acceptés & payés

Emprunt 200⁰⁰ pour
 Chemin de Galois

Payé

Emprunt 200⁰⁰ pour
 Remboursement Cloutier

Ses. 187
Mardi 95

à M^r Alphonse Bélange C^{ie} par le Intérêt de
la Montée Brassans Rang 9 — — — — — \$ 150
pour ouverture du chemin du bord du lac Sabille

Ses. 186

Mardi 95

Ses. 174

Mardi 95

à M^r Alph. Bélange C^{ie} pour d^o — — — — — 100

à M^r G. Brisson Locution de charme pour d^o — — — — — 0.50

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Councillor E. Renaud
Secondé par " " D. Belisle

que le Conseil charge M^r le Secrétaire d'écrire
à M^r Caroufay Ing^o civil, 17, rue de l'Étable, Québec
pour s'efforcer d'obtenir de lui une confirmation
écrite des décisions prises par le Gouvernement
au sujet de tous nos chemins, comme suite
à la visite à Québec de notre ami Ch. Martin,
et l'informer en même temps que les travaux
du chemin des galebs. vont commencer de suite
et lui demander des blancs de pay Doll 20

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Councillor J. B^e Pédillette
Secondé par " " G. Brisson
que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Charles Martin Maire

Jules Ledoux
Secrétaire

Canada
Province de Québec
District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly

6 Juin 1910
A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly, tenue à la Salle ordinaire de séance, le sixième jour du mois de juin mil neuf cent dix à dix heures de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents:

Monsieur le Maire Charles Martin
et Messieurs les Conseillers, G. Brisson, D. Belisle, D. Langon, J. B. Pédillette et E. Renaud formant un quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire Charles Martin.

Il est ordonné et statué et ce Conseil statue & ordonne par résolution comme suit:
Proposé par M^r le Conseiller D. Belisle
Seconde par " " J. B. Pédillette
que les Minutes de la séance du dixième jour de mai 1910 soient acceptées & signées.
Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller D. Langon
Seconde par " " G. Brisson
que les Comptes de dépenses pour travaux faits au chemin de galeb au Lac Labelle, soient rapportés de M^r Charles Martin Conducteur des travaux soient acceptés et payés.
Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller E. Renaud
Seconde par " " J. B. Pédillette
qu'après lecture faite au Conseil de l'avis reçu de M^r Haps. Mariner, en date du 16 mai dernier au sujet du chemin de la Prairie de Castor, le Conseil décide de laisser faire la chose.
Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller E. Senaus
 Seconde par " D. Pelletier.

quatre mots ajoutés
 fin
 La Ville
 6.6.10

d'écrire à M^r Gastongay lui confirmant l'entente
 téléphonique de Samedi dernier ^{avec M^r J. Lepoux}, sauf en ce qui
 concerne le passage où il était dit de sacrifier
 les Intérêts de la Montée Brassans Rang G. au
 profit du chemin de la Prairie de Castor, cette
 opinion étant contraire aux vœux du Comité

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller G. Brisson
 Seconde par " D. Pelletier.

qui après lecture faite au conseil d'une lettre
 de M^r Jos. Insouton au sujet de l'immersion
 du Chemin de Roi sur le lot n^o 14 Rang G
 à l'endroit communément appelé le creux noir,
 causé par le fait que la Cie Rio Papr mill co
 tient la dam du bord du Lac Labelle fermé
 ce qui cause de dommages au chemin et en
 empêche l'entretien pendant une partie de l'année
 le conseil décide de faire venir à la Compagnie
 ci-dessus mentionnée pour l'obliger à subvenir
 aux frais de réparation du dit chemin et ce
 immédiatement.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller G. Brisson
 Seconde " D. Langon

Assurance
 6.6.10

que M^r Raoul Labelle soit nommé Inspecteur
 de Voirie en remplacement de M^r Prop. Ostiguy
 que M^r Louis Valisutte soit nommé Inspecteur
 de Voirie en remplacement de M^r P. Dauphin

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller D. Pelletier
 Seconde par " J. B. L'Écaille

que M^r l'Inspecteur Raoul Labelle soit nommé

à faire les réparations, si nécessaires, au chemin du bord
du Lac Sabella sur les lots 24, 25, 26 Rang 6 et de
forcer les Intéressés de la Montée Brisson Orban
à tenir leur Montée en bon ordre.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller E. Renaud

Seconde " " D. Bélisle.

Attendu que la Corporation du Canton Joly est
endettée de la Somme de \$ 742.⁰⁰ pour l'année finissant
le 31 Décembre 1909, comme suit:

Intérêt sur Emprunt	\$ 100. ⁰⁰
Salaires du Secrétaire, Loyers dépenses diverses	" 190. ⁰⁰
Pour Travaux faits dans les différents chemins du Canton	452. ⁰⁰
	\$ 742. ⁰⁰

La Corporation ordonne par Règlement n^o 37 de prélever
la même Somme au moyen d'une taxe ou Imposition
de \$ 1.⁰⁰ dans et pour chaque cent fixés sur les
biens fonds de la Corporation et suivant le P^ole
d'évaluation.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller D. Bélisle.

Seconde par " " D. Lauzon.

que le Compte pour l'entretien d'hiver de la frontière
Canton Lot n^o 11 Rang I fait & présenté par l'Impudat
P. Clot fils, en séance du 2 Mai 1910 et accepté
par le Conseil à cette époque soit maintenant.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller D. Lauzon

Seconde " " J. B. Pédillotte

de mettre en vente par avis public l'entretien d'Été
du Rang J des lots 14 à 20 et de la frontière Canton
Lot n^o 11 Rang I. pour l'Été 1910 pour un prix maximum
de \$ 50.⁰⁰, tant hommage qui pourrait résulter
du mauvais entretien du chemin en question

restant à la charge de l'Entrepreneur. Les travaux seront faits sous la surveillance de M. l'Inspecteur P. Clot fils.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller E. Romans.

Secondé par - " - J. B. Cédillotte.

que le Règlement n° 20 du 6 Septembre 1908 soit amendé comme suit:

que tous les Intéressés attachés à la Montée Bisson - Orban comprenant les lots 33 à 40 du Rang H et 19 - 27 à 29 Rang G soient de plus chargés de l'entretien du chemin neuf du bord du Lac Labelle depuis le lot 25 au lot 22 inclus du Rang H, les lots 20 et 31 du même rang prouvant leur frontière sur les bords du Lac Labelle dans le chemin neuf.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller D. Pelisle

Secondé - " - D. Langou

que le procès verbal en date du 11 juillet 1905 soit amendé comme suit:

que la Montée "Brisson au Rang G" de Lots 3 à 18 sera prolongée sur tout le parcours du chemin neuf du bord du Lac Labelle jusqu'à la limite du Rang H et entretenue par les mêmes Intéressés.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller G. Brisson

Secondé - " - D. Pelisle

que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

Charles Martin Maire

Jules Ledoux
Secrétaire

avis fait

avis fait

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec

District d'Ottawa

25 juin 1910

A une session spéciale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire de séance le vingt-cinquième jour de juin mil neuf cent dix à sept heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à la quelle session sont présents Monsieur le Maire Charles Martin et Messieurs les Conseillers J. B. Létellier, D. Pelletier, Ernest Renaud, Gustave Brisson et Jotique David formant un quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Charles Martin.

Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Après l'ouverture de l'assemblée M^r le Secrétaire donne lecture des Instructions reçues du Département de la Colonisation accordant un octroi de \$ 150⁰⁰ pour améliorer le chemin connu sous le nom de "Chemin de la Prairie de Castor" mais à la condition que les Intéressés fournissent un égal montant et après avoir pris cette communication en considération; attendu que ces instructions sont conditionnelles et que les Intéressés à l'existence de ce chemin sont la Municipalité du Canton de La Minerve et celle du Village de Labelle et quoique le Conseil de la Municipalité du Canton Joly ne reconnait nullement pour lui-même l'utilité de ce chemin, mais pour la bonne entente et pour se rendre au désir du Département de la Colonisation il est proposé /

par Monsieur le Conseiller Ernest Renaud et seconde par — r — Jotique David.

que le Conseil de la Municipalité du Canton Joly

Copie envoyée au
Municipalité le
8.7.10

vote un montant de \$ 50⁰⁰ à condition que les Municipalités du Canton de la Trinité et celle du Village de Labelle vote chacune un montant de \$ 50⁰⁰ pour couvrir les conditions exigées par le Département de la Colonisation et que copie de cette résolution soit transmise aux deux Corporations de La Trinité et du Village de Labelle et également au Département de la Colonisation et qu'il soit en même temps donné avis aux deux Municipalités mentionnées ci-dessus, d'envoyer à nous envoyer dans le délai de dix jours de cet avis, copie de la résolution prise à la séance de leur Conseil à ce sujet et que si la réponse est en faveur d'une subvention de leur part, les travaux commenceront immédiatement; dans le cas contraire, les Instructions et bonis reçus du Département de la Colonisation lui seront retournés

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller D. Belisle
 Seconde " " G. Bisson.

que les minutes de la séance du 6 juin courant soient acceptés & signés.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller J. B^{te} Pichillotte
 Seconde par " " D. Belisle

d'autoriser M^r l'Inspecteur P. Clot fils, à arranger et réparer le chemin du Rang J du lot n^o 14 au lot n^o 20 inclusivement et la frontière Parson Rang I lot n^o 11 aux endroits les plus dangereux au mieux des Intérêts du Conseil.

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller D. Belisle
 Seconde par " " J. B. Pichillotte

Ent. ca 26-6-10
nat. ca 23-7-10

d'écrire au gouvernement pour obtenir une subvention pour l'ouverture d'un chemin partant du Rang H chemin de la Chapelle et aboutissant au chemin neuf du bord du lac Labelle pour sortir le Intérieur du Rang J-I. H et supprimer la partie du chemin de la Chapelle Rang J des lots 20 à 14. inclure ce chemin étant ruiné d'entretien et pratiquement irréparable.

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller J. B. Caidillette
Seconde par " " G. Brisson

que M^r Ernest Renaud soit nommé pour conduire les travaux de réparation du chemin de la Petite Inimierve Lots 35 et 36 Rang G et d'y dépenser la somme de \$ 100⁰⁰ alloué par le Département de la Colonisation et accepté par le Conseil du Comté Joly sans préjudice toutefois au statut actuel de ce chemin, lequel nonobstant la résolution ci dessus reste ce qu'il était, au point de vue Municipal sans que la présente résolution soit censée consacrer l'acceptation ni la reconnaissance d'aucune obligation ou charge quelconque relativement au dit chemin.

Chemin Petite Inimierve

Les travaux terminés le Conseil fera place à chacun des extrémités de ce chemin des ponceaux avec cette inscription " Ce chemin n'est pas un chemin Municipal " Suivant ainsi le Conseil la note avisuelégal

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller D. Bélisle
Seconde " " J. David.

M^r Martin
Maire

que M^r le Secrétaire soit autorisé à payer à M^r Ch. Inard la somme de \$ 5⁰⁰ montant de ses frais de voyage à S^t-Jean
Adopté unanimement.

Jub. Lecloux
Secrétaire

Proposé par M^r le Conseiller G. Brisson
Seconde " " E. Renaud
que la séance soit levée.
Adopté unanimement.

Canada
Province de Québec

Municipalité du Canton Joly

District d'Ottawa

4 juillet 1910

A une séance générale du Conseil de la
Municipalité du Canton Joly tenue à la
salle ordinaire de séances le quatrième jour
du mois de juillet mil neuf cent dix à
dix heures du matin conformément aux
dispositions du code municipal de la
Province de Québec à laquelle session sont présents:
Innomieure le Maire Charles Martineau
et Messieurs les Conseillers Ernest Renaud,
Johannique David, Donat Lauzon, Gustave Brisson
et J. B. Cédillotte formant un quorum
sous la Présidence de M^r le Maire Ch^r Martineau

Il est ordonné et statué et ce Conseil
statue et ordonne par ses résolutions comme suit:
Proposé par M^r le Conseiller D. Lauzon
Secondé par " " J. David.
que les minutes de la séance du 25 juin
dernier soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller E. Renaud
Secondé par " " J. B. Cédillotte
que M^r Henri Godard soit nommé
estimateur en remplacement de M^r Ch^r Martineau

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller D. Lauzon
Secondé par " " E. Renaud
que le rôle d'évaluation soit revu, examiné
et corrigé suivant la loi

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller J. B. Cédillotte
Secondé par " " G. Brisson
que le Conseil vote la somme de \$ 100⁰⁰

pour couvrir l'offre faite par le Gouvernement pour améliorer le chemin du Rang C sur le lot n°5 c'est à dire l'élevation du dit chemin (pour éviter l'inondation au printemps.) d'un coté à l'autre les travaux à faire au pont étant à la charge des Intéressés de la montagne Renaud, le coût des travaux faits à ce pont viendra en déduction du montant voté ci-dessus par la Corporation.
 Proposé en amendement par M^r le Conseiller D. Lauzon
 Secondé par " " J. David
 que le Conseil se refuse à voter la somme de \$1000⁰⁰ pour améliorer le chemin du Rang C. Lot n°5 et que M^r E. Renaud étant considéré comme intéressés personnel dans la question, il n'a pas le droit de voter.

Les deux propositions ayant été mises aux voix ont été votées pour la proposition principale.
 Messieurs les Conseillers G. Brisson, J. B. Cédillotte et C. M^r ont voté pour l'amendement.
 Messieurs les Conseillers D. Lauzon et J. David.
 La motion principale ayant réuni la majorité est adoptée.

Adopté unanimement
 Proposé par M^r le Conseiller J. B. Cédillotte
 Secondé par " " G. Brisson
 que M^r Ernest Renaud soit chargé de conduire les travaux d'amélioration du chemin du Rang C. Lot n°5 et de suivre en tous points les Instructions du Gouvernement

Adopté unanimement
 Proposé par M^r le Conseiller D. Lauzon
 Secondé par le " " E. Renaud
 que M^r le Maire et M^r le Secrétaire en leur qualité respective soient autorisés à signer

Emprunt 100⁰⁰ en franc
Rembours. par la Ville
fait

Les billets suivants:

1^o 1 billet de \$ 100⁰⁰ à M^r Chos. Labonte pour une terme d'un an à 6% „ Emprunt destiné à rembourser à M^r V^oe Aldei Auger la somme de \$ 100⁰⁰ en déduction de son prêt de \$ 400⁰⁰ fait il y a 5 ans.

2^o 1 billet de \$ 300⁰⁰ à M^r V^oe Aldei Auger pour renouvellement de son prêt de \$ 400⁰⁰ déduction faite d'un remboursement de \$ 100⁰⁰ fait au moyen de l'Emprunt Labonte de \$ 100⁰⁰

3^o 1 billet de \$ 300⁰⁰ à M^r Adél. Berthiaume pour un terme de 6 mois à 6% pour rembourser l'emprunt de J. A. Cloutier qu'il redemande par suite de circonstances spéciales.

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller E. Renaud

Secondé par „ D. Lauzon.

qui après lecture faite par M^r le Secrétaire Général de l'avis reçu de la Municipalité de La Minerve en date du 6 juin dernier au sujet du chemin dit du "Chemin de la Prairie de Castor")

2^o de l'avis de M^r Pelletier & Pétoumeau procureur de M^r Michel Robelle ^{du 15 juin} au sujet du chemin conduisant des limites du Canton de La Minerve jusque chez Jo. Urban dont l'un est "le chemin de Roi" et l'autre le chemin de la Prairie de Castor" que le Conseil décide de laisser faire les choses, dans le dernier cas pour la raison que dès le 16 mai dernier M^r Martin travaillait de ce chemin de Roi au chemin dit de G. Allet. et que dès le 10 au 17 juin dernier notre Inspecteur M^r Raoul Robelle réparait la frontière de lots 24, 25, 26 Rang C. et la route Brisson Urban

Adopté unanimement

lecture est faite au Conseil d'une lettre de M^r A. H. Lauferin & lieu en date du 30 juin dernier

Emprunt Adél. Berthiaume
300⁰⁰ pour Rembours
Cloutier
fait

au sujet du chemin de la Montée Brisson et des
frontières de M^{re} Subirville Coude & Rochon.

Le Conseil décide de notifier M^{re} l'Inspecteur
Raoul Labelle d'avoir à faire arranger le chemin
en question immédiatement.

Il est autorisé ensuite à faire miner et disparaître
la roche qui se trouve sur le lot 26 Rang A
et qui nuit à l'embarcadere du dit chemin.

Proposé par M^{re} le Conseiller J. B. Cidillotte
Secondé par " " J. David

que le Compte de M^{re} l'Inspecteur Raoul Labelle
pour travaux faits sur le lot 24, 25 et 26
du Rang A soient acceptés & payés \$42.⁸⁸

Adopté unanimement.

Proposé par M^{re} le Conseiller J. B. Cidillotte
Secondé par " " E. Renaud

que la séance soit ajournée à jeudi soir
à sept heures. pour examen de rapports de
Conseils de la Mineure et du Village de Labelle
au sujet du chemin de la Prouine & Aston
et toute autre affaires de routine.

Adopté unanimement.

Proposé par M^{re} le Conseiller J. David
Secondé " " D. Lauzon

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Charles Martin Maire

Jules Ledoux
secr. Général

Payé.

Canada
 Province de Québec
 District d'Ottawa

7 juillet 1910

Municipalité du Canton Joly

A une Session Spéciale du Conseil de la
 Municipalité du Canton Joly tenue à la
 Salle ordinaire des Séances le septième jour
 du mois de juillet mil neuf cent dix à sept
 heures du soir comme suite à un ajournement
 voté en séance du 4 courant, conformément
 aux dispositions du code municipal de la Province
 de Québec à laquelle session sont présents:
 Monsieur le Maire Charles Martin
 et Messieurs les Conseillers Ernest Renaud, J. David
 D. Bélisle, J. B^{te} Pédillette et Denai Langou
 formant un quorum sous la Présidence de
 Monsieur le Maire Charles Martin.

Il est ordonné et statué et ce Conseil
 statue et ordonne par résolution comme suit:
 Proposé par Monsieur le Conseiller J. B. Pédillette
 Seconde par — " — E. Renaud
 que les minutes de la séance du quatre
 courant soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Lecture est faite au Conseil de la Municipalité
 du Canton Joly des deux copies de résolutions
 prises au Conseil de La Minerve et à celle
 du Village de Labelle conçues comme suit:

- 1^o "Municipalité du Canton de La Minerve.
- " A une session régulière du Conseil Municipal.
- " tenue à la Salle ordinaire des Sessions Samedi
- " soir à sept heures le deuxième jour de juillet
- " mil neuf cent dix conformément aux dispositions
- " du Code Municipal de la Province de Québec
- " à laquelle session sont présents, M. M. les Conseillers
- " A. B. Desmarceau, Maire, A. S^{te} Marie, G. Bissonnette

" h. Laramée, hie Robin, P. Cassavant
 " formant un quorum sous la Présidence de M^r
 " A. B. Desmarbeau Maire.
 " Absent M^r le Conseiller Jos. Lavoie
 " Il est statué et ordonné et ce Conseil statue et
 " ordonne par résolution comme suit:
 " Proposé par M^r le conseiller G. Bissonnette
 " Seconde par M^r le Conseiller P. Cassavant.
 " Qu'après lecture de la résolution du Conseil de
 " Paroisse du Canton Joly concernant le chemin
 " dit " Prairie de Coster. " Vu que le Conseil du
 " Canton de La Minerve n'étant pas intéressé dans
 " les chemins du Canton Joly, décide que la
 " demande de ce dit Canton, demandant à
 " souscrire la somme de \$ 50⁰⁰ pour venir en
 " aide pour la réparation du dit chemin,
 " soit rejetée, et que copie de cette résolution
 " soit renvoyée au Conseil du Canton Joly.
 " Signé P. Leduc Sec. G^r. Signé A. B. Desmarbeau Maire.

Vrais Copie des Minutes
 signé : P. Leduc
 Sec. G^r.

7^o. Municipalité de la Corporation du Village de Labelle.
 " Séance régulière du Conseil du Village de Labelle,
 " tenue Lundi le 4 Juillet 1910 à 7 h⁰⁰, du soir, à
 " laquelle sont présents:
 " M. M. Forget, Subinville - Beauchaud, Campseau et
 " Marinier, sous la Présidence de M^r Forget
 " homme pro Maire, pour présider la sus dite
 " Assemblée.
 " Lecture est faite d'une résolution passée par
 " la Municipalité du Canton Joly, à sa séance

" Spéciale du 25 juin 1910, relative aux travaux
 " d'amélioration à faire sur le chemin dit "Chemin
 " de la Prairie de Castor"
 " Vu la résolution du Conseil de la Municipalité
 " du Canton Joly, dont lecture vient d'être faite
 " il est proposé par M^r Suberville secondé par
 " M^r Marinier, que la Corporation du Village
 " de Sabelle, fournisse, pour l'amélioration et la
 " réparation du "Chemin de La Prairie de Castor"
 " une somme de \$ 50⁰⁰ pourvu que la Corporation
 " du Canton de La Minerve, fournisse une semblable
 " somme de \$ 50⁰⁰ pour le même objet "

Certifié vrai extrait des minutes

Signé Rodolphe Robert

Secrétaire de la Corporation du Village de Sabelle

relativement au chemin de la Prairie de Castor

Ces deux réponses font suite à la résolution
 du Conseil de la Municipalité du Canton Joly
 prise en séance spéciale du 25 juin 1910 et
 communiquée aux deux municipalités ci-dessus
 mentionnées.

Il est proposé par M^r le Conseiller Émet Renaud
 secondé par ———— J. B^{te} Lédillette
 que n'ayant pu arriver à une entente avec
 la Municipalité de La Minerve, un des principaux
 intéressés à l'existence du chemin de la Prairie
 de Castor, le Conseil décide de renvoyer à Québec
 les Instructions reçues au Département de la
 Colonisation octroyant une somme de \$ 150⁰⁰
 pour l'amélioration du Chemin de la Prairie
 de Castor sur les rangs G & H de Joly s'il est, intérimairement,
 fournis un égal montant, ainsi que copie
 des résolutions du Conseil de la Corporation
 du Canton Joly, de La Minerve et du Village

de Labelle et demande humblement à Monsieur le Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, la fermeture complète du chemin de la Prairie de Castor pour les raisons ci-dessous:

D'abord, pour sortir les habitants du Canton de La Minerve par les Rampes G & H nous avons un chemin verbalisé appelé chemin de Roi, qui existe depuis 25 à 30 Ans; ce chemin qui est à la charge exclusive de la Municipalité du Canton Joly a toujours suffi pour desservir la paroisse de La Minerve. Ce chemin a toujours été entretenu par les intérêts de notre Municipalité et cette année encore \$ 300.⁰⁰ au moins y ont été dépensés; ce chemin actuellement à notre avis est en très bon ordre et peut suffire à tout le trafic entre le Canton de La Minerve et du Village de Labelle.

Malgré le bon état du chemin de Roi, certains Contribuables du Canton de La Minerve, persistent à se servir du chemin de la Prairie de Castor qui est en très mauvais état et très dangereux pour ceux qui y passent, des accidents peuvent s'y produire d'un jour à l'autre, sous la responsabilité de la Municipalité du Canton Joly; suivant l'article 751 du Code Municipal, paragraphe 2 qui dit que tout chemin construit par le Gouvernement dans une Municipalité est à la charge de la Municipalité locale où il est construit - Puis que le paragraphe 3 du même article dit que toute Municipalité locale ne peut ordonner la fermeture d'un chemin ouvert par le Gouvernement sans une ordonnance du Commissaire de l'Agriculture et de la Colonisation, et pour les raisons ci-dessus.

vous venon vous demander Monsieur le Ministre
de faire donner l'ordre de fermer le chemin
de la Prairie de Castor au plus tôt, pour
éviter tout accident.

Adopté unanimement
Proposé par M^r le Conseil D. Laugel
Seconde par " J. David
que la séance soit levée

Adopté unanimement
Charles Martin Maire

Jules Leduc
Secr. Général

Canada
Province de Québec
District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly

27 juillet 1910

À une session spéciale du Conseil de la
Municipalité du Canton Joly tenue à la
salle ordinaire des séances le vingt septième
jour du mois de juillet mil neuf cent dix
à huit heures du soir conformément aux
dispositions du Code municipal de la
Province de Québec à la quelle session, sont présents:
Monsieur le Maire Charles Martin et
Monsieur les Conseillers Ernest Renaud,
Denai Laugel et Dorothé Delisle
formant un quorum sous la Présidence
de M^r le Maire Charles Martin.

Sont absents M^r Jol. David, G. Bisson et J.P. Leduc.
Il est ordonné et statué et ce Conseil statue
à ordonné par résolution comme suit:

Lecture est faite au Conseil d'une action signifiée
le 23 courant dans l'après midi, de M^r Pelletier
Létourneau & Beaubien avocats procureurs de
M^r Michel Labelle vs la Corporation du Canton Joly

Comme suite à l'avis reçu le 15 juin dernier
 "que les chemins Municipaux, sous le Contrôle de votre
 "Corporation conduisant des limites du Canton de La Trinité
 "et se dirigeant sur le village de Laballe, dont l'un est
 "comme sous le nom de "Chemin de Roi" et l'autre
 "sous le nom de "Chemin de La Prairie de Castor"
 "ont été ou sont, depuis les limites du dit Canton
 "de La Trinité jusque chez le nommé Orban,
 "pratiquement impraticables, remplis de trous, d'ornières
 "de rochers, dépourvus de garde fous nécessaires, trop étroits
 "pour permettre la rencontre des voitures, le tout
 "contrairement à la loi, aux procès verbaux et aux
 "réglements et que sous réserve de tous recours pour
 "dommages soufferts à raison du mauvais état de
 "ces chemins. Le dit Michel Laballe poursuit la
 "Corporation du Canton Joly en recouvrement
 "de la pénalité, édictée par l'article 793 du Code
 "Municipal, à raison du mauvais état de ces chemins."

Il est proposé par M^r le Conseil Ernest Renaud
 Secondé par M^r le Conseil Denai Langon
 qui après examen et discussion au sujet de
 cette action le Conseil décide de donner avis
 au greffier de la C.C. du Nomininijue que nous
 plaidons cette cause.
 et d'envoyer à M^r l'Avocat C. de Montigny, Procureur
 en question et tous les documents et renseignements
 nécessaires à votre Défense

Adopté unanimement
 Proposé par M^r le Conseil Dorothe Peliste
 Secondé par " " Denai Langon
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.
 Charles Martin Moiré
 Jules Ledoux
 Secrétaire

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec

District d'Ottawa

1^{er} Août 1910

Avant Session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des Séances. Le premier jour du mois d'Août mil neuf cent dix à dix heures du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle Session sont présents Messieurs les Conseillers Charles Martin, Émile Renaud, Jotifou David, Denai Langon, Dorothé Belisle formant un quorum sous la Présidence de M^r Charles Martin Maire. étaient absent M^r les Conseillers J. H. Pédillette et G. Brien.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M^r le Conseiller Émile Renaud

Seconde par " " Denai Langon.

que les minutes des Séances des 7 et 27 juillet dernier soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Dorothé Belisle

Seconde par " " Jotifou David

que le compte des fonds & Bâtisses #122

soient acceptés et payés

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Dorothé Belisle

Seconde " " Denai Langon.

que le Conseil de la Incorporation du Canton Joly veuille s'obtenir des Conseil des Commissaires d'école de la paroisse de Labelle la remise complète des taxes scolaires dues par les lots 2 et 3 rang I. 18, 19, 21, 25 du même Rang adjugés au Conseil de comte le 3 Mars 1909 et ce jusqu'au moment ou ces lots trouveront un acquéreur et ce pour les raisons que le

Page 98.10

Écrit = J. Pédillette
9.8.10
Écrit à la Municipalité
9.8.10

Corporation du Canton Joly a payé tous les frais de Vente qui était faite tant pour les bases municipales que pour les bases scolaires, que ces lots ne rapportent rien au Canton Joly qui de plus a à sa charge tous les frais d'entretien de chemins; il serait donc juste nous semblait-il que la Corporation du Canton Joly soit allégée de ces bases.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Dothé Bédale
 Seconde " " Denis Laroche
 que M^r Ernest Renaud Conducteur des Travaux de la Coulee du Rang C. Lot 5, soit chargé de la Réparation et de changements à faire au pont sur le creek.

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Jotique David
 Seconde par " Ernest Renaud
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Charles Marten Maire

Jules Ledoux
 Secut. Envisier

Canada
Province de Québec
District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly

6 Septembre 1910

A une Session générale du Conseil de la
Municipalité du Canton Joly tenue à la
Salle ordinaire de séances le sixième jour
du mois de Septembre 1910 à dix heures de
l'avant midi, conformément aux dispositions
du Code Municipal de la Province de Québec
à laquelle session sont présents, Messieurs les
Conseillers Charles Martin, Ernest Renaud
Denai Lauzon et J. B^{te} Cédillotte formant
un quorum sous la Présidence de Monsieur
le maire Charles Martin.

étaient absents M^{rs} les Conseillers J. David, D. Bélisle et G. Brouin.

Il est ordonné et statué et ce Conseil statue
et ordonne par résolution comme suit:

Propose par M^r le Conseiller J. B^{te} Cédillotte
Seconde par — " — D. Lauzon

que les minutes de la séance du premier Août
dernier soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Propose par M^r le Conseiller J. B. Cédillotte
Seconde — " — D. Lauzon

que M^r le Secrétaire Trésorier soit autorisé à
avancer à M^r Ernest Renaud la somme de \$50.⁰⁰
en i compte sur le Travaux de la route du
rang C. lot n^o 5.

Adopté unanimement.

Propose par M^r le Conseiller E. Renaud

Seconde par — " — D. Lauzon

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux Secrétaire Trésorier
Charles Martin M.

Canada
Province de Québec
District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly

3 Octobre 1910

A une Session générale du Conseil de la
Municipalité du Canton Joly tenue à la salle
ordinaire de séances, le troisième jour d'octobre
mil neuf cent dix, à dix heures de l'avant
midi, conformément aux dispositions de Code
Municipal de la Province de Québec à laquelle
session sont présents Messieurs les Conseillers
Zotique David et Ernst Renaud.
étaient absents Monsieur le Maire Charles Martz
et Messieurs les Conseillers Gustave Binon,
Désiré Langon, Dorithé Belisle et J. B. Cédillotte
après une heure d'attente, n'ayant pas réuni
le quorum le quorum voulu, la séance est levée
et remise au lundi 10 Octobre dont avis sera
donné à Messieurs les absents.

Jules Ledoux
Secr. Général.

Canada
Province de Québec
District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly.

10 Octobre 1910

A une Session Spéciale du Conseil de la
Municipalité du Canton Joly, régulièrement
convocée tenue à la salle ordinaire de séances
le dixième jour d'octobre mil neuf cent dix,
à dix heures de l'avant midi, conformément
aux dispositions du Code Municipal de la
Province de Québec à laquelle session sont
présents Messieurs les Conseillers Gustave Binon,
J. B. Cédillotte, Dorithé Belisle, Désiré Langon

Jotique David & Ernest Renaux formant un quorum sous la Présidence de M^r J. B. Cédillotte
 Pré Maire.

M^r le Conseiller Ch. Martin étant absent.

Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit.

Proposé par M^r le Conseiller D. Belisle

seconde par — " — G. Brisson

que M^r le Conseiller J. B. Cédillotte soit nommé Pré Maire.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Ernest Renaux

seconde par — " — Denai Langon

que les minutes des séances des 6 Septembre dernier et 3 Octobre courant soient acceptées & payées.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Jotique David

seconde par — " — Ernest Renaux

que les Comptes ci-dessous soient acceptés & payés.

Lot. 164 Montée Brassard rang A à répartir entre tous les Intéressés.

Lot. 37	à Jos. Mémeau travaux fait dans la montée	\$ 6.75
" 187	à Alph. Belanger Père	" 2.25
" 186	" Alph Belanger fils	" 2.25
" 174	à Gustave Brisson	" 6.75
" 243	à A. Boissy	" 3.00
" 249	" Fernand Poinet	" 3.00
Lot. 179	Montée du Rang I à répartir entre tous les Intéressés de lots 2. 3. 7. 11. 14. 15.	

Lot. 133	à Pierre Clot fil. travaux fait dans la montée	\$ 3 ⁴³
" 22	à Pierre Clot Père	" 7 ¹⁸
" 96	à Louis Gauthier Père	" 4 ⁰⁶
" 170	à Olivier Gadbois	" 3 ⁷⁵
" 120		" 1 ²⁵

Montée 10110

(payable par Hubert Auger)

Lot. 154 Montée du Rang J et frontière du Lot 11 Rang F
suivant autorisation en séance du 25 juin 1910.

Lot.	120 \$	à Olivier Gauthier	5.75
"	133 \$	à Pierre Clot fils	16.87
"	57 \$	à René Bélanger	12.12
"	96 \$	à Louis Gauthier Père	3.37
"	22 \$	à Pierre Clot Père	1.25

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Doitthé Pelote
 Secondé par — " — Denis Langon
 que M^r le Secrétaire Trésorier donne avis aux
 Inspecteurs Raoul Labelle et Joseph Ménard d'avoir
 à répondre immédiatement les ponts défectueux
 dans le chemin sous leur juridiction à défaut
 de quoi ils seront passibles des amendes prévues
 au Code Municipal.

fait le 11.10.10
 J. L.

et de rappeler également à M^r l'Inspecteur
 Raoul Labelle d'avoir à faire disparaître la
 roche qui se trouve dans le chemin du Lot
 26 Rang A suivant autorisation qui lui a été
 donnée sur sa demande en séance du 4 juillet 1910.

fait le 11.10.10
 J. L.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Émile Renaud
 Secondé par — " — Zéphire David
 que, ayant reçu des plaintes au sujet du chemin
 de M^r Joseph Ménard, M^r le Secrétaire Trésorier
 prie à ce dernier d'avoir à arranger immédiatement
 son vieux chemin ou à ouvrir le nouveau
 chemin prévu au procès verbal du 11 juillet 1905

fait le 11.10.10
 J. L.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Gustave Poirion
 Secondé par — " — Doitthé Pelote
 qui la séance soit levée

Jules Ledoux
 Secrétaire Trésorier

Adopté unanimement
 J. B. Leclercq

Canada
Province de Québec

Municipalité du Canton Joly

Distriict d'Ottawa

7 novembre 1910

A une session générale du Conseil de la
Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle
ordinaire des séances le septième jour de
novembre mil neuf cent dix à dix heures du
matin conformément aux dispositions du
Code Municipal de la Province de Québec
à la quelle session sont présents Messieurs
les Conseillers J. B^e Cédillotte, Jolique David,
Dorothé Belisle et Ernest Renaud formant un
quorum sous la Présidence de M^r J. B^e Cédillotte
Pro Maire.

Sont absents M^r G. Brisson, D. Lauzon & Ch. Martin
Il est ordonné et statué et ce conseil statue
& ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le Conseiller D. Belisle
Seconde par " " E. Renaud
que M^r J. B^e Cédillotte soit nommé Pro Maire

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller J. David
Seconde par " " D. Belisle
que les minutes de la séance du six Octobre
dernier soient acceptés & signés

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller J. David
Seconde par " " D. Belisle
que la liste électorale de 1910 soit examinée
et homologuée après en avoir biffé le nom
de Hormades Labelle fils et y ajoute celui de
Hclair Labelle fils de Pacifique Labelle.

Adopté unanimement.

Actes est ensuite faite au Conseil de la liste
des lots du Canton Joly dont la révoation de

Envoje - P. d. Larocque
8.11.10

Fussons 3
Caden

vente aura lieu le 23 novembre courant conformément
à un avis affiché à la porte de l'Eglise le 29 Octobre
et parmi les quels se trouvent des Lots appartenant
à la Municipalité du Canton, ces lots lui ayant
été adjugés au Conseil de Comté par défaut d'enchères
Le Conseil décide

proposé par M^r le Conseiller E. Renaud
seconde par " " D. Belisle
que M^r le Secrétaire Prévost écrive au Département
des Terres et Forêts pour faire de se faire indemniser
des frais encourus par suite de la vente de ces lots
par le Conseil de Comté et des pertes occasionnées
par le fait de la révocation de ces lots.

Adopté unanimement.

Lecture est faite au Conseil de la démission de
M^r Charles Montin comme Membre du Conseil
Propose par M^r le Conseiller E. Renaud
seconde " " J. David
d'accepter cette démission.

Adopté unanimement.

Propose par M^r le Conseiller E. Renaud
seconde " " D. Belisle
que M^r Jules Brassard soit nommé Conseiller
en remplacement de M^r Charles Montin

Adopté unanimement

Je Jules Brassard ayant été d'abord nommé
Conseiller de la Municipalité du Canton joly fait
serment que je remplirai bien et fidèlement le
devoir de ma charge et que je serai au meilleur de mon
jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu

Jules Brassard

Assemblée le 10.11.10
Jeufant dit par
devant moi Secrétaire

Jules Ledoux
Secrétaire

avis J.D. Belisle
10.11.10

avis: J. D. Robillart
10-11-10

Propose par M^r le Conseiller Ernest Renaux
Seconde " Jules Brassang
que M^r le Conseiller J. B^e Cédillotte soit nommé
maire en remplacement de M^r Charles Lucette
démisionnaire

Adopté unanimement

J. B^e Cédillotte, ayant été dûment nommé
maire de la Municipalité du Canton Joly à la
Assemblée ce septième Session du Conseil de ce jour fait serment, qu'il
pour le novembre mil remplira bien et fidèlement les devoirs de sa charge
haut cent dix par et cela au meilleur de son jugement et de son
devant moi Surnotaire. Ainsi que Dieu lui soit en aide.

Jules Ledoux
Secr. Surnotaire

J. B^e Cédillotte

Propose par M^r le Conseiller D. Belisle
Seconde " J. David

que le Conseil, après avoir pris connaissance de
la liste de personnes amies de base des lots
sont susceptibles d'être vendus au Conseil de Comté,
décide que M^r le Secrétaire Trésorier donne un dernier
avis aux Intéressés leur donnant jusqu'au 30
novembre courant pour acquiescer leurs bases, à
défaut de quoi les lots seront envoyés au Secrétaire
du Conseil de Comté.

Adopté unanimement

M^r Alphonse Bélanger Père ayant demandé
à ce que les choses soient faites à la nouvelle
Montée Brassang Rangé M^r le Secrétaire Trésorier
est chargé d'enir à M^r Edouard Sanguy
inspecteur agraire d'avoir à prendre toute les
dispositions pour régler la part de
chacun qui revient à chacun des Intéressés
de la dite Montée Brassang Rangé et d'avoir
chacun des Intéressés d'avoir à faire sa part
de la dite. il est est de même pour la

avis: 9-11-10

avis: 9-11-10

Montée de Rang I suivant la demande de
M^r Pierre clot fils.

Proposé par M^r le Conseiller D. Belisle,
Secondé par M^r - " - J. David

que les comptes ci-dessous soient acceptés et
payés.

Sed. 204 +
- 11 - 144 +

à M^r Alfred Fugère. par tous les intérêts de la
Montée Renaud Rang I travaux exécutés à la
Calonette pri de la grande de M^r Ch. Martin \$ 32⁵⁰

Sed. 37 +
Sed. 66 +

à M^r J. O. Ménard. par la frontière du lot n° 16 Rang II
appartenant à M^r J. A. Bessemer, pour réparations
au pont . 10⁴⁷

Sed. 404 +

à Emst Renaud à payer par tous les Intérêts
de la Montée Renaud. pour travaux faits
au pont du lot n° 5^e \$ 36²⁵

Ce montant fait partie de la somme de \$ 100⁰⁰
alloués par le Conseil pour améliorer le chemin
du Rang G. sur le lot n° 5 (en partibus avec
l'échelon du gouvernement) en séance du
4 juillet 1910, la balance a été payée par le Conseil.

Adopté unanimement
Proposé par M^r le Conseiller Jules Branas
Secondé - " - E. Renaud
que la séance soit levée

Adopté unanimement
J. B. Cédilotte Maire

Jules Ledoux
Secrétaire

Canada
Province de Québec

Municipalité du Canton Joly

District d'Ottawa

5 Décembre 1910

A une session générale du Conseil de la
Municipalité du Canton Joly tenue à la salle
ordinaire des séances le cinquiesme jour
de Décembre mil neuf cent dix à dix heures
du matin conformément aux dispositions
du code municipal de la Province de Québec.
Messieurs les conseillers J. B. Lédillothe, G. Brisson,
Jules Brassard, Ernest Renaud & Jot. Davis
formant un quorum sous la Présidence
de M^r le maire J. B. Lédillothe.
étaient absents, M^{rs} les Conseillers Dinaï Langlois
& Dorothe Belisle.

Il est ordonné et statué et ce Conseil statue
et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le conseiller Jules Brassard
secondé par - " - Ernest Renaud
que les minutes de la séance du Septième
jour de novembre soit acceptés & signés
Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Gustave Brisson
secondé par - " - Jules Brassard
que les lots de Hercule Duval soient envoyés
au conseil de Comté pour y être vendus.
Mais qu'un dernier avis lui soit envoyé lui
dormant jusqu'au 15 de ce mois pour régler
ces bases à défaut de quoi ses lots seront
irrévocablement envoyés au conseil de Comté
Adopté unanimement.

Donner ordre à l'Inspecteur agricole M^r Ed. Scroggy
d'offrir à donner avis à tous les Intéressés de la
Monté Brassard Rang 1. d'avoir à faire leur part
de clôture suivant la répartition qui a été faite

fait le 5.12.10

Proposé par M^r le Conseiller Jules Brisson
 Secondé par ———— Ernest Renaud
 que les comptes présentés par M^r l'Inspecteur
 Raoul Labelle soient acceptés et payés.

Ses. 98 à payer par les Intéressés de la Montée Brisson.
 ouvrages faits à la montée en été 1910

Ses. 2884	payable à	Auguste Orban	3/4 jours.	5.25
987	"	Victor Orban	4 1/2 jours.	6.75
P		Lucien Rochon	3/4 "	5.25
P		"	1 " à Combouan	2.25
Ses. 2064		J. B ^{te} Guingras	1 1/4 "	1.88
P. 19.12.10		Raoul Labelle	4 1/2 " à Combouan	10.13
P		Joséph Saindon	1 " "	2.25
P		"	1 " "	1.50
P	en bons de	"	3/4 "	1.50
P. 19.12.10	par Labelle.	Raoul Labelle	1/2 "	.75
P.		Jos. Saindon	1 "	1.50
P. 19.12.10		Raoul Labelle	1 1/4 "	1.50
"	le lot 26 A	"	1/2 " à Combouan	1.13
"	payés par la	"	Drills.	0.20
"	Corporation			\$ 41.874

M^r Gustave Brisson vu ses connaissances en la matière
 est chargé de faire disparaître de suite la grosse
 roche qui se trouve sur le bord du chemin du lot
 n^o 26 Rang A.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Gustave Brisson
 Secondé par ———— Yotique David
 que le conseil après avoir pris connaissance de
 la réclamation de M^r Alphonse Saindon au sujet
 d'un accident qui lui est survenu dans le
 chemin n^o 26 du bord du Lac Labelle sur le
 lot de Raoul Labelle au def. B^{te} Guingras décide
 de payer le montant de cette réclamation soit \$5.25

Ses. 98

après que tous les intéressés de la Montée Brising
auraient été avertis d'avoir à payer leur quote part
immédiatement sous peine de poursuite judiciaire.

Le Conseil donne ordre également à M. l'Inspecteur
Saoul Labelle d'avoir à réparer immédiatement

l'endroit du chemin où cet accident s'est produit
soit en élargissant ce chemin de 3 à 4 pieds et
y mettant un ou plusieurs logs pour empêcher
les voitures ou autres véhicules dans le ravin.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jules Brossard
Secondé par " Jotique Davis
que M. le Maire J. B. Cédillotte soit nommé
Président de l'Élection du neuf Janvier
prochain.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Gustave Brising
secondé par " Ernst Renaud
que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

Jules Ledoux
Secr. Général

J. B. Cédillotte Maire

Arrière le 6.12.10